

## Annexe 7

### PROTOCOLE du Lycée Français de Barcelone

**Gestion de l'interdiction des téléphones et objets connectés au collège : Il est strictement interdit d'apporter son téléphone au collège et tout autre objet connecté.** (sauf exceptions explicitées ci-dessous).

#### 1. Objectifs du protocole

Le présent protocole a pour objectif de garantir un environnement scolaire serein, de prévenir les distractions et les usages inappropriés et illégaux des téléphones et objets connectés.

#### 2. Périmètre :

- Établissement concerné : Collège de la 6ème à la 3ème
- Élèves concernés : Tous les élèves, sauf dérogation médicale (PAI diabète) et dérogation transport.
  - Pour la dérogation médicale, l'usage du téléphone doit être explicite dans le PAI.
  - Pour la dérogation de transport, les parents devront remplir un formulaire de demande d'autorisation d'apport du téléphone au sein de collège.

#### 3. Mesures concrètes mises en place :

##### A. Prévention et sensibilisation :

L'établissement poursuivra les actions de prévention, d'information et de sensibilisation à l'usage des écrans et des réseaux sociaux.

##### B. Collecte et stockage des téléphones autorisés

Les téléphones portables doivent être rangés au fond du cartable, éteint ou dans le casier.

##### C. Cas des élèves avec téléphone

Un registre est tenu pour noter les élèves qui disposent d'une dérogation.

L'interdiction s'applique uniformément à tous.

##### D. Mesures en cas de non-respect


- 1<sup>re</sup> infraction : Confiscation pour la journée par n'importe quel adulte de l'établissement. L'adulte qui confisque le téléphone le remet à la vie scolaire ou la proviseure-adjointe. Il devra obligatoirement joindre le document de confiscation (Cf annexe). Les parents seront informés.

- 2<sup>e</sup> infraction : Confiscation du téléphone et remise en main propre aux responsables légaux seulement. (Pas d'exception possible).
- 3<sup>e</sup> infraction : Confiscation du téléphone et remise en main propre aux responsables légaux seulement. (Pas d'exception possible).

Cette troisième infraction déclenchera une sanction disciplinaire.

Nota Bene : Une fois confisqué, l'établissement ne sera pas responsable en cas de vol, perte ou dégradation du téléphone portable.

## E. Dérogations exceptionnelles

Des dérogations sont accordées uniquement sur justification médicale ou cas exceptionnel concernant les transports en commun. Les élèves dont le dossier est à jour (documents signés et fournis à l'établissement) verront sur leur profil pronote une icône  à côté de leur nom informant de cette autorisation.

Tout autre élève qui apporte son téléphone sera soumis au régime de punition et de sanction prévu à cet effet.

## 4. Organisation pédagogique et communication

### A. Information aux familles

Une note explicative accompagnée du protocole sera envoyée aux parents et ce point sera abordé en réunion de rentrée.

Les groupes whatsapp élèves par classe sont fortement déconseillés (car source de nombreux conflits et publication de contenus inappropriés).

En cas d'urgence, les parents pourront appeler la vie scolaire collège.

Dès la première heure de cours, l'appel est fait et toute absence est signalée rapidement. C'est par ce biais que les familles sont assurées que leur enfant est présent à l'école.

### B. Information aux élèves

Les règles seront expliquées aux collégiens par les professeurs principaux et affichées dans les espaces communs.

Les emplois du temps des élèves seront affichés devant la vie scolaire. Les élèves en disposeront également dans leur agenda.

Les éventuels changements de salles seront affichés en vie scolaire et les élèves seront prévenus par les surveillants.

En cas d'urgence, l'élève aura la possibilité de se rendre à la vie scolaire pour appeler ses parents.

### **C. Modalités spécifiques aux élèves de 6ème et 5ème**

Seuls les parents auront accès à pronote pour permettre le suivi de scolarité. Il est déconseillé de donner ses codes parents à son enfant.

Les devoirs seront notés sur l'agenda papier en classe par les élèves.

### **D. Accompagnement des enseignants**

Ce protocole sera présenté en réunion de rentrée.